



Information sur le divorce dun etranger

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **14:38**

Bonjour, rnexcuser moi de venir demander de l'aide que je souhaiteraie xplicitedans la mesur du possible, je me retourne vers une question gratuite par ce que je financierement tres demuni, sans ressources et sans emploi, car je ne suis en france que depuis le 6/02/2009 rn rn je suis titulaire d'une carte de sejour 1 an renouvelable depuis le 24/04/2009 arrivé en france le 06/02/2009 avec un visa d'instalation conjoint de francais. rnapeine arrivé ma femme veux divorcer. le mariage a ete celebrer a l'etranger et transcrit en decembre 2008. rn est ce que j'ai le droit de garder ma carte de sejour et cela dans quel cas de figure sachant que je ne suis marie que depuis 6 mois, et je ne suis sur le sol francais que depuis 2 mois et demi et que je rejette entierement l'idee de divorcer.

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **16:00**

BONJOUR rn pour repondre à ta question sache que si elle demande le divorce s est de sa faute puisque tu ne veux pas divorcer alors s est elle qui va se foutre dans la merde puisque s est elle qui demande le divorce alors tu ne pourras en aucun cas perdre ta carte de séjour mais au cas ou elle demande le divorce pour violence conjugale la tu pourra avoir de serieux problème et perdre ta carte de séjour mais sinon tu ne risque aucun problème.

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **16:22**

merci amanda pour l'interer que tu a porter a ma question rn je ne sais pas si tu t'y connais un peu dans le droit des etrangers mais je pense selon la loi si ma femme depose une requete

disant que'il y a rupture de vie conjugale je perds tout droit de séjourner en france,

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **16:41**

je m'y connais un peu donc voilà il ne doit pas avoir rupture de vie conjugale elle ne peut pas te mettre à la porte et au cas où elle le fait tu part au bureau de police signalé cela au moins il y aura une preuve comme quoi elle t'oblige de sortir de la maison mais je préfère que tu ne cède pas ne quitte pas ton domicile conjugal sinon oui tu vas perdre tes droits mais ce n'est pas la raison pour laquelle on te retire ton séjour puisque ce n'est pas toi qui demande surtout le divorce s'est-elle donc je te conseille de rester chez elle ne quitte pas la maison ok n'aille voir un avocat pour demander le divorce et tout reste cool tu ne risques rien en restant à la maison et après divorce tu garderas toujours ta carte de séjour mais avant tout je te demande de voir une assistante sociale pour poser le problème et elle te guidera de comment il faut que tu fasses si tu as besoin d'un avocat pour ses conseils ou pas et tu peux te renseigner auprès de la mairie de ton domicile pour avoir une assistance sociale il vont te guider ok. n'pose moi les questions donc tu veux ok si je connais je vais te répondre volontier.

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **16:55**

merci amanda tu m'as été d'une grande utilité et d'un grand reconfort surtout que j'avais l'intention de partir de chez elle par ce que j'estime que je ne peux plus rester question de dignité j'ai été humilié et j'ai subi des violences morales et verbales que personne n'aurait tenu autant de temps. j'aurais aimé être au bain que de subir ce que j'ai subi ces derniers mois

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **17:06**

je suis avec toi sache que tu es un homme et tu resteras un homme elle est con s'est tout et dit toi que tu ne mérites pas d'être veçu. n'soit s'en sur tu as tes droits ici en France ok n'est pas peur ne quitte pas ton domicile attends quelle part voir les avocats et toi en fou toi laisse la faire s'est elle qui va dépensé son argent vie ta vie ok en fou toi tu es un homme donc se n'est pas une femme qui doit te démoraliser si tu sais que tu ne te reproche rien alors garde ton calme et fait avec elle comme si vous n'avez pas les problèmes ok. n'est une française et elle connaît les droits alors raison pour laquelle elle s'est que en étant désagréable avec toi tu vas céder donc quitte le domicile et ne cède pas car tu es un homme et je sais que tu es fort alors bat toi et sache si elle fait toutes les démarches pour le divorce s'est elle qui va dépensé puisque toi tu n'as pas de boulot et ton avocat serait gratuit puisque tu n'as pas de revenu et en plus si je crois bien elle te donnera peut-être une pension alimentaire à ma connaissance ou bien te versera une certaine somme d'argent je pense si j'ai bonne mémoire alors mon frère tiens toi tranquille tu es protégé tant que tu ne cède pas à cette con ok n'reste confiant ici en France les étrangers ont aussi des droits elle attend seulement une petite occasion pour te trainer dans la boue alors occasion s'est quoi quitter le domicile alors elle va aller se plaindre à la police et tu serais dans la merde ou bien encore la frappé alors gars si tu es sage reste cool ok n'net tu verra tout sse passera bien ne cède pas elle attend que ça car elle connaît les droits alors je pense que là elle serait surprise comme tu ne vas pas céder. n'fait avec elle comme le début

de votre rencontre je veux dire soit toujours souriant et agreable. fait comme si il ya rien quoi soit cool comme si elle ne ta rien fais et tu verra fais moi signe de la suiter nsache que je suis avec toi si tu cede tu perd tes droit gars alors reste cool

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **17:21**

merci encor amanda, rn je suis de nature calme j'essaie toujours d'etre zen je mets meme toujours un peu d'humour, rn merci pour tes conseils je te suis reconnaissant rn c'est la premiere fois que je parle de mon calvaire

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **17:24**

je suis avec toi voila mon adresse msn au cas ou tu veux qu on discute en privée ok venisela@live.fr rn bise et du courage passe moi l adresse que tu as ok on pourra de temps en temps s ecrire pour que tu puisse me donner des nouvelles de ton couple rn bise

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **17:56**

je ne sais pas comment te remercier amanda rn je t'ajouterai a mon messengerrn moi c'est contemoi@hotmail.fr rn milles mercis

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **17:58**

de rien ok tu peux m envoyez dez message dans ma boite donc je t ai envoyérn bise et a plus

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:10**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.rnrn je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.rntu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrits nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrits en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrits en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera

écrit en bleu et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrite en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autre encore .net ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dit avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers. et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favori la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important. je vous embrasse tous cher lecteur. NB dans ce site tu a toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi. Je vous aime.